

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201121-20230131-2023_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023/02

Nombre de Conseillers

En exercice : **11**

Présents : 10

Votants : 10

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le TRENTE-ET-UN JANVIER

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 24/01/2023

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, DEHAVANNE Carole, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : FRANCOIS Yannick

Secrétaire : Valérie VAGINAY

Délibération publiée le 07/02/2023

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2023 : CHARTE ASTEE « QUALITÉ DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du dossier de demande de subvention déposé auprès de l'Agence de l'Eau, une attestation de l'engagement du maître d'ouvrage à appliquer la charte nationale Astee "Qualité des réseaux d'assainissement" est requise.

Monsieur le Maire présente la charte qui engage la Commune notamment à :

- réaliser des études préalables complètes et à les prendre en compte
- examiner et proposer toutes les techniques existantes –
- choisir tous les intervenants selon le principe de l'offre économiquement la plus avantageuse
- organiser une période de préparation préalable au démarrage du chantier
- exécuter chacune des prestations selon une démarche qualité
- contrôler et valider la qualité des ouvrages réalisés
- contribuer à une meilleure gestion patrimoniale, et notamment entretenir les ouvrages pour garantir leur pérennité
- intégrer, dès la conception du projet, tout au long de sa réalisation, et pour son exploitation future, les dispositions de prévention des risques dans le cadre des Principes Généraux de Prévention

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'application de la CHARTE « QUALITÉ DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT » pour les travaux d'assainissement 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir relatives à cette charte.

Fait à JARNOSSE, le 02 février 2023

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD

Le Secrétaire de séance,
Valérie VAGINAY

